



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, présidée par monsieur Martin Nadon, et tenue le 16 décembre 2024 à 19h à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 670, rue Principale.

Présences : Martin Nadon, Maire
Denis Royal, Conseiller siège 1
Charles Daneau, Conseiller siège 2
Bernard Bouclin, Conseiller siège 3
Christian Lefebvre, Conseiller siège 4
Richard Valois, Conseiller siège 6

Sont également présents: Cathy Durocher, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim et secrétaire de la séance
Carl De Montigny, Coordonnateur du greffe
David Corbeil-Héneault, Conseiller en gestion financière

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre de voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décisions.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Points de l'ordre du jour
 - 4.1. Adoption des "Prévisions budgétaires - Activités financières de fonctionnement 2025"
5. Période de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour
6. Levée de l'assemblée

1. **Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Quorum est constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, il est 19h00.

2. **Constatation de l'avis de convocation**

L'avis de convocation a été notifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, le 11 décembre 2024 à l'ensemble des membres du Conseil.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

15193-1224

Il est proposé par Denis Royal, conseiller, et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **Points de l'ordre du jour**

4.1. **Adoption des "Prévisions budgétaires - Activités financières de fonctionnement 2025"**

15194-1224

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Piedmont pourvoit à des dépenses au cours de l'année 2025, et que pour combler la différence entre lesdites dépenses et les revenus

déterminés non fonciers, il est requis de prélever, sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, une somme suffisante pour équilibrer le budget.

Il est proposé par Martin Nadon, maire, et résolu:

D'ADOPTER les "Prévisions budgétaires - Activités financières de fonctionnement 2025" telles que présentées.

M. Bernard Bouclin demande le vote.

Pour: Denis Royal, Charles Daneau, Christian Lefebvre

Contre: Bernard Bouclin, Richard Valois

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5. Période de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour

6. Levée de l'assemblée

15195-1224

À 20h05 considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Bernard Bouclin, conseiller, et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MARTIN NADON

Maire

CATHY DUROCHER

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je, Martin Nadon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

MARTIN NADON

Maire